



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1332

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon pour l'organisation de spectacles gratuits

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1332 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET LE CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DANSE DE LYON POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES GRATUITS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les musées Gadagne entretiennent depuis de nombreuses années un fructueux partenariat avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon (CNSMD).

Le travail entre ces deux importantes structures culturelles permet d'allier des échanges de contenus (en croisant musicologie et histoire sur les thématiques des collections permanentes et des expositions temporaires de Gadagne) et des propositions de concerts de haut niveau aux publics des musées.

Ces concerts, organisés et préparés avec les enseignants du CNSMD, donnés par les élèves des classes concernées, sont autant de moments et de moyens pour les publics de découvrir les périodes historiques explicitées par les musées et d'aborder les expositions par un autre média. Ils sont partie intégrante de la programmation autour des expositions et participent à leur aura et leur audience.

Les musiciens se produisent gratuitement. En échange, le musée offre le repas aux artistes et prend en charge les locations techniques nécessaires au concert (par exemple, la location d'un piano).

Pour le CNSMD, c'est l'occasion de proposer aux élèves de jouer en situation réelle de concert et de travailler dans un cadre scientifique bien défini.

Le CNSMD a proposé aux musées Gadagne de s'associer à la programmation de l'exposition temporaire « Guignol 14-18 » (titre provisoire). Ainsi, quatre spectacles seront organisés. Les deux premiers concerts auront pour thématique la musique à Lyon au temps de la première guerre mondiale. Les deux autres concerts auront pour thématique la musique en France et en Allemagne pendant la première guerre mondiale.

Les quatre concerts seront exécutés au petit théâtre des musées Gadagne par les élèves de la classe de chant, d'accompagnement au piano et de culture musicale du CNSMD, sous la direction artistique de leur professeur Fabrice Boulanger.

La Ville de Lyon/Musées Gadagne souhaite offrir la gratuité de ces quatre spectacles.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions et les modalités du partenariat entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) à cette occasion.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon, pour l'organisation de spectacles gratuits est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN